

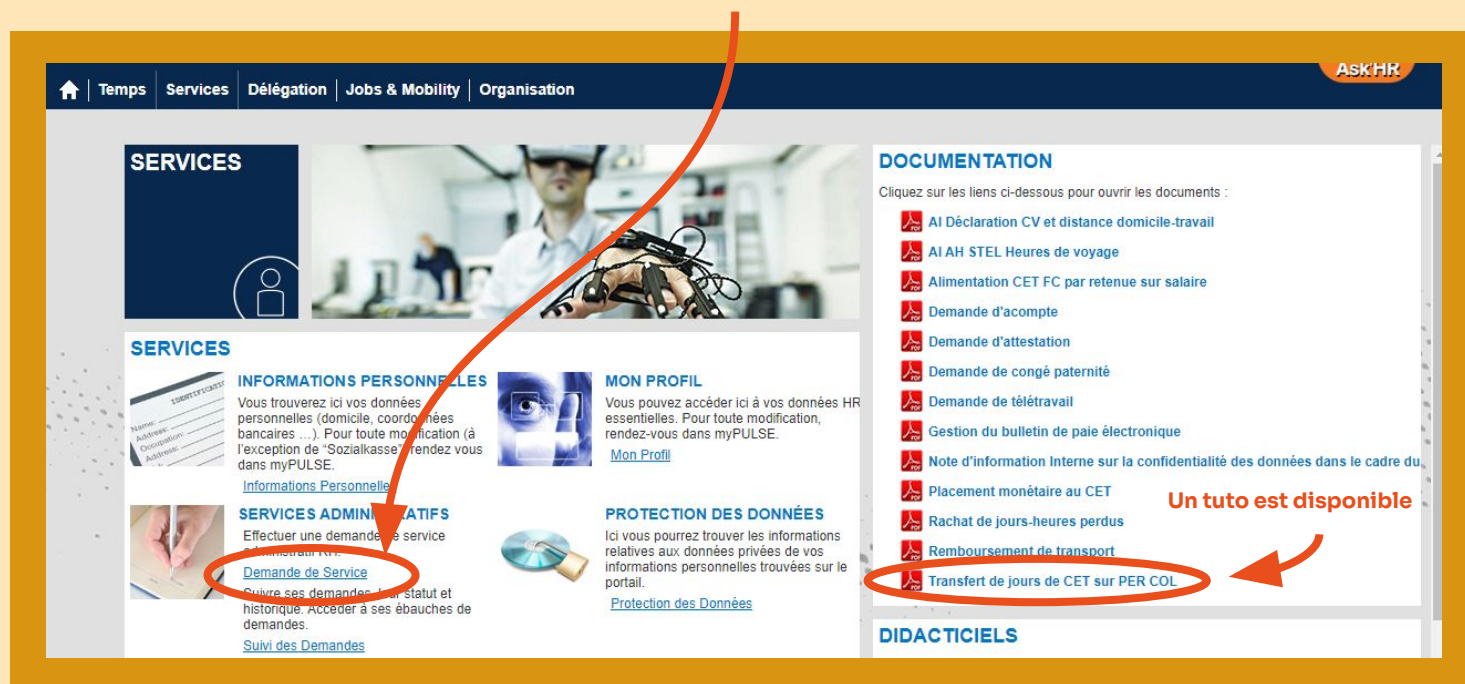


TRANSFERT CET vers PERCOL

1e 20 novembre 2025

Du 21 novembre au 1^{er} décembre

- Le transfert vers le PERCOL de jours de CET est **défiscalisé et abondé à hauteur de 40%**, dans la limite de 10 jours/an.
- Vous pouvez utiliser les jours de vos compteurs **CET Court Terme et CET Long Terme**.
- La demande se fait **dans MyHR, rubrique Services**. Cliquez ensuite sur **'Demande de service'** :



Valeur 1 jour CET en € (en brut - temps plein)	Forfait jours	Forfait horaire	Non Forfaités
Non-cadre	(Appointements + ancienneté) / 22	(Appointements + HS + ancienneté) / 160,33 x 7,4 heures	(Appointements + ancienneté) / 151,67 x 7 heures
Cadre	Appointements / 22	(Appointements + HS) / 160,33 x 7,4 heures	

Rappel : le transfert est également possible chaque année en juin.

Il y a tant de choses
qui nous **réunissent**

